



## Compte-rendu des Conseils de l'Ecole doctorale DGEP

14 mars 2019

### 9h00 - 9h30 : Conseil restreint aux membres HDR

Présents : Baumont Catherine, Blancard Stéphane, Brisset Karine, Charlot Patrick, Ciaudo Alexandre, Cochard François, Coutant - Lapalu Christelle, Desbrières Philippe, Fortier Clotilde, Laidie Yan, Lapérou-Schneider Béatrice, Poincelot Evelyne, Renaud Angèle, Vabres Régis.

Présentation des modalités pour le concours 2019 d'attribution des contrats doctoraux des établissements et Isite (voir le ppt joint <https://crese.univ-fcomte.fr/uploads/fichiers/020d940c196a2ef1d49e469fed6b810f.pdf>). Cette année, dans l'esprit de la COMUE UBFC, il est décidé de procéder à des auditions communes pour les deux sites pour l'attribution des contrats des établissements. Ces auditions auront lieu le 28 juin. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### 9h30 - Conseil plénier

Présents : Alcenat Stéphane, Bataillard Carole, Baumont Catherine, Blancard Stéphane, Brisset Karine, Charlot Patrick, Ciaudo Alexandre, Cochard François, Coutant - Lapalu Christelle, Desbrières Philippe, Fortier Clotilde, Laidie Yan, Lapérou-Schneider Béatrice, Pidoux Jérémy, Poincelot Evelyne, Renaud Angèle, Vabres Régis.

Procuration : de Laurent Kondratuk à Karine Brisset.

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux membres du Conseil
- Point sur les personnels administratifs, site de Dijon
- Bilan des activités (formations doctorales, journée scientifique...) et présentation succincte des statistiques de l'ED (inscriptions, soutenances...)
- Rapport financier
- Point sur le rythme de fonctionnement de l'ED (CIST, inscriptions...)
- Modification du RI (financement des doctorants, validation des formations hors catalogue, co-tutelles...)
- Création du CEJED (CErCle des JEunes chercheurs en Droit)
- Création d'un nouveau laboratoire : le CID (Centre Innovation et Droit - EA 7531)

- Refonte de la composition du Conseil et du Bureau de l'ED DGEG
- Questions diverses

## Inscriptions :

---

Le nombre d'inscrits pour la rentrée 2018-2019 et le détail des inscriptions est présenté en début de séance. La direction insiste sur la nécessité de s'assurer que la thèse pourra se faire dans de bonnes conditions et sur l'obligation de vérifier que le candidat a des ressources suffisantes pour poursuivre sa thèse (arrêté du 25 mai 2016). En effet, certains abandons ont lieu faute de financements pour le doctorat.

Au sein de l'ED DGEP, nous avons 12 conventions CIFRE dont 3 nouvelles cette année : le nombre de conventions CIFRE augmente. Les collectivités territoriales souhaitent investir dans ce type de contrat et une information à ce sujet a été envoyée aux directeurs des unités.

Points abordés :

Problème de la reconnaissance de l'innovation en SHS : Les personnes en contrat CIFRE doivent bien respecter les critères et ne pas faire de la formation continue pour l'entreprise. Sur le plan fiscal, il y a un risque juridique qui peut conduire à une non prise en charge de la défiscalisation pour l'employeur.

Il est souligné que l'obligation de passer par La SATT à Dijon en tant qu'organisme d'intermédiation entre les laboratoires et l'entreprise est une véritable contrainte. La SATT est très coûteuse et sa valeur ajoutée n'est pas vraiment effective. Quelles sont réellement les attributions données à la SATT ? Son action est surtout présente dans le domaine de la propriété intellectuelle, mais n'apporte aucun service dans les disciplines SHS.

Dérives : l'information n'est pas transparente, notamment sur les conditions financières d'intervention de la SATT, les conventions de valorisation restent coûteuses.

*Cette information a été remontée au collège doctoral.*

Philippe Desbrières s'engage également à prendre contact avec la personne chargée de la valorisation à l'UB pour évoquer ce point (Gilles Guyot).

Dossiers d'inscription :

Les dossiers d'inscription doivent être bien renseignés (diplômes, financement...) et la vérification et la mise à jour des données sur ADUM par les directeurs de thèse et par les doctorants doivent se faire régulièrement.

Abandons : 14 abandons en 2018. En diminution.

49 nouveaux inscrits dont 3 nouveaux contrats Cifre.

Restent 11 doctorants sans financement.

Soutenances 2018 : 32. (avec 2 HDR)

La direction souligne qu'il est important d'analyser le devenir des docteurs et le type d'emploi occupé.

**Formations spécifiques** : beaucoup de demandes de formation dans les disciplines transversales. Les formations « Théories contractuelles des organisations », « Théories de la gouvernance » et « Introduction à la théorie des jeux » se sont bien déroulées et sont à renouveler.

## Animations scientifiques :

---

1. Journée scientifique de l'ED : Il est souligné que trop peu de directeurs de laboratoires et de directeurs de thèse de doctorants assurant une communication sont venus à Besançon lors de la journée scientifique.

2. Ma thèse en 180 secondes à Montbéliard : 10 doctorants sélectionnés, dont 3 doctorants DGEP. Très bon niveau et participation importante de l'ED.

## Nouvelle association CEJED :

L'association doit être multi-site (Dijon et Besançon) pour que les subventions continuent d'être versées. Cette décision est prise par l'ensemble du conseil.

A noter : Karine Brisset a mis en relation le président du CEJED avec Jérémy Pidoux, membre représentant des doctorants du CRJFC.

## Vote pour l'intégration du CID :

---

Le nouveau laboratoire de droit de Dijon, le CID, est présenté par son directeur Régis Vabres. Ce laboratoire comporte aujourd'hui 7 professeurs, 1 maître de conférences. 11 doctorants (qui suivent leur directeur de thèse) vont être intégrés au laboratoire.

L'ED doit émettre un avis sur l'intégration de ce laboratoire à l'école doctorale.

Le vote porte sur cette question : Etes vous pour l'intégration du CID à l'ED DGEP.

Le résultat est le suivant :

1 abstention

1 qui ne prend pas part au vote

13 pour.

## Bilan financier :

51 000 € ont été reçus pour l'année 2018 et plus de 54 000 euros pour 2019. Plus de 40 000 euros ont été engagés (voir la répartition sur le ppt).

Cependant, suite à des dysfonctionnements (bon de commande adressé à l'UB plutôt qu'au CESEAR, traitement des engagements en retard), les montants dus aux CESEAR et CREDIMI n'ont pas pu être engagés sur 2018. Il faudra donc engager 9 800 euros sur le budget 2019.

## CIST :

Il est demandé de réaliser un maximum des entretiens au mois de juin. Cette décision est validée en Conseil.

## Rentrée 2019/2020 :

Les inscriptions auront lieu du 01/09/2019 au 7/11/2019. Aucun dossier de primo-arrivant ne sera accepté après la date du 7/11/2019, excepté pour les contrats CIFRE et les thèses en cotutelle.

## Modification du règlement financier :

Il est proposé aux membres du Conseil d'accroître la dotation de l'ED aux soutenances de thèses en cotutelles à hauteur de 1000 € (au lieu de 500 € auparavant). Cette proposition est validée par le Conseil.